

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le onzième jour du mois de mai deux mille vingt-deux (11/05/2022)

**Règlement 285-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis**

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au :

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements>

**DONNÉ** à Louiseville, ce vingt-deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-deux (22/06/2022).

---

Pascale Plante,  
Directrice Générale et  
Secrétaire-trésorière